



الإتحاد الجزائري لكرة القدم

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

Fondée en 1962 Affiliée à la FIFA et à la CAF en 1963

N/REF/N° 195 SG/FAF/2020

23 FEV. 2020

A Messieurs
les Présidents des Ligues Régionales,
les Présidents des Ligues de wilaya

Objet : Conditions d'éligibilité

Messieurs les Présidents,

Nous avons l'honneur de vous rappeler les dispositions réglementaires suivantes en prévision des Assemblées Générales électorales (voir article 50 des statuts des Ligues de wilaya et article 51 des statuts des Ligues régionales) :

- Les Membres élus des bureaux de ligues sortants ne sont ni électeurs ni éligibles
- La mission des membres élus des bureaux de ligues prend fin après l'Assemblée Générale Ordinaire de fin de mandat.
- Les Membres élus des bureaux de ligues sortants ne peuvent plus être désignés en tant que commissaire au match au niveau de leurs ligues.
- Les Présidents des Ligues sortants continueront à exercer leur mission en se limitant à gérer les affaires courantes de la Ligue jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Elective.

Cette circulaire prend effet à compter de ce jour dimanche 23 février 2020.

Comptant sur votre habituelle collaboration, je vous prie Messieurs les Présidents, de croire en l'expression de notre profond respect.

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
SAAD Mohamed
Secrétaire Général

Chemin Ahmed Ouaked - BP 39 - Dely Ibrahim - Alger شارع أحمد واكد ص.ب 39 دالي إبراهيم - الجزائر

Tél : 021 98 43 07 Fax : 021 98 43 08 / 09 http: www.faf.dz email: faffoot@yahoo.fr